



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 46016

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les récents cas de présomption de dopage pesant sur les coureurs de l'équipe vénézuélienne et sur le coureur colombien de l'UCC, qui ont récemment participé à la 54e édition du Tour de la Guadeloupe. En effet, des produits interdits, allant de la créatine à l'EPO ont été découverts dans les bagages de ces compétiteurs. Ces derniers ont néanmoins pu participer à l'épreuve, jetant un doute sur la crédibilité de cette dernière. Il lui demande s'il ne serait pas préférable d'interdire purement et simplement aux coureurs soupçonnés de dopage de participer à toute épreuve officielle ; il souhaite également qu'il puisse communiquer le bilan de la lutte antidopage engagée depuis son arrivée au ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46016

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 août 2004, page 6549